

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 MARS 2011

L'an deux mille onze et le trente et un mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Blagnac, régulièrement convoqué par lettres en date du quatre et du vingt cinq mars deux mille onze s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, l'Hôtel de Ville, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur KELLER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur KELLER – Maire

Monsieur LOUMAGNE – Premier Adjoint

Monsieur BERGON - Monsieur CARLES - Madame FOLI - Monsieur BIDOUILH - Monsieur BOUREAU - Madame CALVAIRAC - Madame COMBES - Madame COUFFIGNALS - Madame LABORDE - Monsieur TEJEDOR - Monsieur RIGOUT.

Adjoints

Monsieur AJAS - Madame BENNAMA – Monsieur BOYER – Mademoiselle BOUSQUET-FABRE - Madame CHEZE - Madame COUDREAU – Monsieur DUBOS - Monsieur GABARRE – Monsieur GOMEZ - Madame GUERY - Madame MASSETTE - Madame NENADITCH.

Conseillers Municipaux délégués

Monsieur BRIAND - Madame CAMBOULIVES – Madame IZAGA - Monsieur LEONARD - Madame POINSOT - Monsieur RASTOUL - Monsieur VALETTE.

Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Madame BUISSON – Adjointe – a donné pouvoir à **Monsieur LOUMAGNE** – Premier Adjoint

Monsieur INDELICATO – Conseiller Municipal délégué – a donné pouvoir à **Monsieur TEJEDOR** – Adjoint

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

Madame BASTIEN-CANDOTTI – Conseillère Municipale déléguée

- Nombre de conseillers en exercice : **35**
- Nombre de conseillers présents ou représentés : **34**

- Date de convocation : **4 mars 2011**
- Date d'affichage : **4 mars 2011**
- Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et des documents utiles à la préparation de la séance : **25 mars 2011**
- **Mademoiselle BOUSQUET-FABRE** a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.
- Le **procès-verbal de la séance du 17 février 2011**, envoyé aux élus le 25 mars 2011 avec les documents préparatoires à la séance, **a été approuvé à l'unanimité.**

- **Monsieur LEONARD** – en raison de sa qualité de membre de l'association « Confrérie Souveraine et Jubilaire de la Carotte » - n'a pas pris part au vote de la subvention complémentaire attribuée à cette association (question n°4)

LORS DE CETTE SEANCE DU 31 MARS 2011, LES QUESTIONS CI-DESSOUS ONT ETE ABORDEES ET LES DELIBERATIONS SUIVANTES ONT ETE ADOPTEES A L'UNANIMITE SAUF MENTION SPECIALE.

OUVERTURE DE SEANCE

MONSIEUR LE MAIRE a ouvert la séance en évoquant les points suivants :

- Elections cantonales (réélection de Monsieur le Maire avec 72,62 % des suffrages) :
 - Monsieur le Maire a regretté le fort taux d'abstentions.
 - Monsieur le Maire a rappelé que Pierre IZARD venait d'être réélu Président du Conseil Général et entamait son huitième mandat.
 - Monsieur le Maire a remercié les élus, les fonctionnaires et les militants qui ont participé à la tenue des bureaux de vote et veillé au bon déroulement du scrutin.
- Conseil Régional : Monsieur le Maire a félicité Sacha BRIAND pour sa désignation en tant que conseiller régional suite à la démission de Brigitte BAREGES (Maire de Montauban), tête de liste UMP. Monsieur le Maire a ajouté qu'il ne doutait pas que Monsieur BRIAND aurait à cœur de défendre les intérêts de la Ville et des communes de Blagnac Constellation.
- Manifestations : Monsieur le Maire a rappelé que le semi-marathon de Blagnac et le Carnaval ont connu, comme chaque année, un très vif succès et a annoncé la première « Semaine de la Jeunesse ». Elle sera parrainée par un Blagnacais dont la notoriété ne cesse de croître : Maxime MEDARD, joueur international de rugby. Cette « Semaine de la Jeunesse » se déroulera du 1^{er} au 10 avril 2011 avec un programme qui déborde d'énergie et d'imagination dont le point d'orgue sera le 5^{ème} festival « Léz'arts en Scène » (les 2 et 3 avril).
- Prochaine séance du Conseil municipal : le mardi 10 mai 2011 à 18h30.

DECISIONS DU MAIRE
Rapporteur : Monsieur le Maire

**1. MONSIEUR LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES DU
7 FEVRIER 2011 AU 11 MARS 2011**

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE
Rapporteur : Monsieur CARLES
et les Adjointes concernés

**2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011 :
TAUX INCHANGES PAR RAPPORT A 2010**

	<i>Taux 2010</i>	Taux 2011
Taxe d'habitation	<i>6,54 %</i>	6,54 %
Taxe sur le foncier bâti	<i>32,72 %</i>	32,72 %
Taxe sur le foncier non bâti	<i>86,55 %</i>	86,55 %

DELIBERATION ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR :
27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
1 VOIX DE MONIQUE IZAGA ET 1 VOIX DE BRIGITTE CAMBOULIVES
5 ABSTENTIONS :
3 ABSTENTIONS DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
2 ABSTENTIONS DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD

3. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2011

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES:

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 236 221 € :

- 42 218 € de subventions complémentaires,
- 11 343 € de compléments de crédits accordés au Centre Technique Municipal,
- 72 660 € de divers ajustements,
- 110 000 € de provision en dépenses de fonctionnement (sinistre de l'Ecole René CASSIN).

RECETTES:

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 112 900 € :

- 12 900 € d'écriture d'ordre correspondant à la reprise des amortissements, la contrepartie se retrouvant en dépense d'investissement,
- 100 000 € d'avances par l'assurance pour le sinistre de l'Ecole René CASSIN.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

455 970 € de dépenses nouvelles :

- 325 000 € de provision en dépense d'investissement (sinistre de l'Ecole René CASSIN,
- 5 000 € de complément de crédit pour le site Internet,
- 20 000 € d'inscriptions supplémentaires pour la Direction de la Commande Publique,

- 96 300 € d'écriture d'ordre (12 900 € de reprise d'amortissements et 83 400 € de régularisation d'avances versées sur travaux),
- 5 000 € de travaux effectués d'office pour le compte de tiers (procédure d'insalubrité),
- 4 670 € d'inscriptions relatives à divers remboursements,
- Divers virements de crédits.

RECETTES:

164 960 € de recettes nouvelles :

- 76 560 € de subvention accordée par le Conseil Général,
- 83 400 € d'écriture d'ordre correspondant à la régularisation des avances versées sur travaux (contrepartie des dépenses d'investissement),
- 5 000 € pour les recettes relatives à la procédure d'insalubrité.

4. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2011

• ANNULATION D'AFFECTION :

AFFAIRES CULTURELLES

- ASSOCIATION CAP D'AMBRE

Suite à la dissolution de l'association « Cap d'Ambre »

250 €

Annulation de l'affectation de la subvention prévue au budget primitif 2011

• AFFECTATIONS :

AFFAIRES SOCIALES

- SECOURS POPULAIRE

Subvention exceptionnelle pour le remplacement d'un réfrigérateur.

300 €

AFFAIRES CULTURELLES

- ASSOCIATION SAINT EXUPERY

Subvention exceptionnelle pour le développement d'actions culturelles

1 500 €

• ATTRIBUTIONS

SPORTS ET LOISIRS

- SOCIETE MERIDIONALE DES COURSES DE LEVRIERS

500 €

Subvention exceptionnelle pour participation du Grand Prix de la ville de Blagnac.

- BLAGNAC FOOTBALL CLUB

25 000€

Subvention complémentaire en compensation des crédits kilomètre.

- TOULOUSE BLAGNAC HOCKEY CLUB

16 218 €

Subvention complémentaire liée aux frais de mise à la disposition d'un agent communal.

VIE LOCALE ET MANIFESTATIONS

- **CONFRERIE SOUVERAINE ET JUBILATOIRE DE LA CAROTTE**

500 €

Subvention pour l'organisation du 25^{ème} anniversaire de l'association.

**EN RAISON DE SA QUALITE DE MEMBRE DE LA CONFRERIE,
MONSIEUR LEONARD N'A PAS PRIS PART AU VOTE DE CETTE SUBVENTION.**

5. CREATION DE CATEGORIES D'AMORTISSEMENT

L'inventaire du patrimoine de la commune conduit à compléter la délibération du 30 septembre 1996, par la création des catégories suivantes (article L. 2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Objet	Catégorie	Durée d'amortissement
Autres immobilisations corporelles (jeux, jouets...)	D1	5 ans
Matériels techniques divers (petits matériels)	L5	5 ans
Installations techniques de cuisine	M3	10 ans

6. CLOTURE DES BUDGETS ANNEXES DU SERVICE D'EAU POTABLE, DES ORDURES MENAGERES ET DE LA ZAC DU GRAND NOBLE

7. SERVICE D'AIDE A DOMICILE :

A - SERVICE D'AIDE A DOMICILE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010
EXCEDENT : 7 887,10 €

B – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010 :
EN REDUCTION DES CHARGES D'EXPLOITATION 2012 : 7 887,10 €

C - DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2011 DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE
SECTION DE FONCTIONNEMENT : 6 000 € EN DEPENSES ET EN RECETTES

8. AEROSCOPIA : ENGAGEMENT DE LA VILLE DE BLAGNAC ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

REVISION DU PLAN DE FINANCEMENT :

- Grand Toulouse	4 000 000 €
- Airbus	2 900 000 €
- Conseil Régional	1 870 000 €
- Conseil Général	1 870 000 €
- Etat (FNADT)	1 500 000 €
- Aérothèque	100 000 €
- Ville de Blagnac	3 110 000 €

9 – DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL

A - POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LOCAUX ASSOCIATIFS

MONTANT DES TRAVAUX : 114 966,55 € HT

B - POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE CERTAINS EQUIPEMENTS SPORTIFS

MONTANT DES TRAVAUX : 57 943 € HT

C - POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU CHAUFFAGE ET DE LA CLIMATISATION DE L'HOTEL DE VILLE

MONTANT DES TRAVAUX : 220 736 € HT

D – POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA VILLE.

MONTANT DE L'ACQUISITION : 67 100,00 € HT

10. SIVOM BLAGNAC CONSTELLATION : REPRISE DE COMPETENCES PAR LA COMMUNE DE BLAGNAC

Reprise par la commune des compétences :

- « Assistance technique pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols »
- et « Création et gestion des services ou participation à des actions destinés à compléter, diversifier ou renforcer les aides apportées aux personnes en recherche d'emploi et aux entreprises qui souhaitent recruter ».

11. ACQUISITION PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE CABLE TOULOUSAIN DE VIDEOCOMMUNICATION (CTV) DES ACTIONS DETENUES PAR LE GROUPE CAISSE D'EPARGNE DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE TOULOUSE TELEVISION (TLT)

Acquisition par la société d'économie mixte locale Câble Toulousain de Vidéocommunication (CTV) de la part de 20 % détenu par le groupe Caisse d'Épargne dans le capital de la société Toulouse Télévision (TLT)

12 – VENTE DE VEHICULES ET MATERIELS REFORMES

MONTANT TOTAL DE LA VENTE : 24 571 €

AMENAGEMENT ET TRAVAUX Rapporteur : Monsieur BERGON
--

13 - EXTENSION DU CIMETIERE « PARC » - MODIFICATION DU CADRE JURIDIQUE DE REALISATION DES TRAVAUX : PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE AU TITRE DE L'ARTICLE L 5215-27 DU CGCT :

Le montant prévisionnel des travaux (incluant le foncier) relevant de la commune est estimé à 164 580 €HT environ. Le montant prévisionnel des travaux relevant du Grand Toulouse est estimé à 379 870 € HT (montant estimatif qui sera révisé à l'issue de la remise des offres par les entreprises).

14 - ECLAIRAGE PUBLIC :

A - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC VIEUX CHEMIN DE GRENADE

PART RESTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE : 101 309 €

B - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE DES AMANDIERS AINSI QUE DES PARKINGS ADJACENTS

PART RESTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE : 105 183 €

15 - CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE SUR LA ZAC ANDROMEDE – ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION POUR LE CHOIX DES MAÎTRES D'ŒUVRE

Enveloppe financière de l'opération affectée aux travaux : 3 387 625 € HT, valeur mars 2011.

Prime accordée aux participants au concours de maîtrise d'œuvre : 20 000 € HT maximum par candidat

Election des membres du jury du concours à la proportionnelle au plus fort reste :

TITULAIRES

Monsieur BERGON

Madame COMBES

Monsieur BIDOUILH

Monsieur LOUMAGNE

Monsieur RASTOUL

SUPPLEANTS

Monsieur AJAS

Monsieur INDELICATO

Madame COUDREAU

Monsieur RIGOUT

Monsieur LEONARD

16 - RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION EXTRA-COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (CCAH) –

TRANSPORTS ET CIRCULATION

Rapporteur : Monsieur TEJEDOR

17 - AVIS DE LA COMMUNE DE BLAGNAC SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS

• **Concernant le thème de l'articulation transport et urbanisme**, le prolongement de la ligne T1 au nord pour la desserte du Parc des expositions est inscrit dans la programmation TCSP 2015.

Il est demandé que, dans la recherche de la cohérence urbanisme/transport, sans incidence sur les déplacements dans le secteur nord-ouest - support d'un développement et d'un renouvellement urbain important induit par la poursuite d'une forte croissance économique et démographique - le calendrier de l'aménagement du Parc des expositions coïncide avec la mise en place de sa desserte par la ligne de tramway et le prolongement de la voie départementale, améliorant de fait la desserte du secteur.

• **Sur le thème de la maîtrise de l'usage de la voiture, l'action 33 prévoit d'achever le réseau structurant d'agglomération.**

Il est demandé que dans la poursuite des réflexions menées dans le cadre de l'étude SMNO, les échéances d'intervention à court et à long terme pour l'ensemble des échangeurs soient précisées dans le cadre du PDU. De plus, l'estimation du budget nécessaire à la réalisation de ces actions doit être clairement affichée au même titre que les opérations situées sur les autres communes et dont les montants sont indiqués dans le PDU.

- **En ce qui concerne l'accès proprement dit à l'aéroport**, il est demandé de faire figurer dans le PDU la desserte directe (depuis le nord de l'agglomération), laquelle va devenir de plus en plus nécessaire compte tenu du développement du secteur.
- **Sur le thème de l'amélioration du réseau bus, il est souhaité que** la desserte de soirée en rabattement sur les pôles d'échange tramway soit améliorée, en particulier sur le territoire de la commune.
- **Concernant le développement de l'intermodalité et les modes doux, et plus particulièrement, l'usage du vélo, il est** demandé que les deux pôles d'échanges (aéroport et Garossos) bénéficient de services tels que le gardiennage et la location de vélos afin de renforcer l'intermodalité sur ces lieux.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR :
27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
1 VOIX DE MONIQUE IZAGA ET 1 VOIX DE BRIGITTE CAMBOULIVES
5 ABSTENTIONS :
3 ABSTENTIONS DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
2 ABSTENTIONS DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD

ENFANCE ET EDUCATION
Rapporteur : Madame COMBES

18- DEMANDE D'AVIS AU PREFET POUR LA DESAFFECTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT DES DEUX DERNIERS LOGEMENTS D'INSTITUTEURS DU GROUPE SCOLAIRE DES PRES

CULTURE
Rapporteur : Madame LABORDE

19 - ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

QUESTIONS DIVERSES

- **STATIONNEMENT CRECHE DES DAUPHINS :**

Madame POINSOT a indiqué que le personnel de la crèche ne peut se garer dans le parking souterrain de la crèche des Dauphins - en raison de la présence de poteaux qui gênent le stationnement - et utilise le parking de la place des Romarins.

Madame POINSOT a demandé qu'il soit remédié à cette situation.

Madame COMBES a rappelé que le parking de la place des Romarins est un parking public et a précisé qu'il avait été cependant demandé au personnel de la crèche d'utiliser au maximum le parking réservé à l'établissement.

- **ECLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE JULES MICHELET :**

Madame POINSOT a indiqué que la rue Jules Michelet n'était éclairée qu'en partie et a demandé qu'il soit remédié à cette situation.

Monsieur BERGON a répondu que cette demande, formulée par Madame POINSOT lors de la réunion de la commission « Travaux », a bien été prise en compte et que les travaux devraient débiter dans les prochaines semaines.

- **URBANISME ET LIGNE « E » :**

Madame POINSOT a souligné que beaucoup de Blagnacais étaient inquiets quant aux règles d'urbanisme sur le parcours du tramway et notamment route de Grenade.

Monsieur BIDOUILH a rappelé que ces règles avaient été établies lors de l'élaboration de l'ancien POS – Plan d'Occupation des Sols – et qu'elles n'ont pas été modifiées depuis.

MONSIEUR LE MAIRE a souligné la pertinence de cette question et a indiqué qu'elle méritait d'être débattue en commission « Urbanisme ».

<p>AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE, MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE A 20 HEURES 25.</p>

LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.

***LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A L'HÔTEL DE VILLE
DÈS SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.***